

## TARIF UNIQUE POUR DEUX JOURS

### A L'INTÉRIEUR Hall Comminges

→ Hall couvert de 2150 m<sup>2</sup>

→ 8 € / mètre linéaire de plateau (largeur 80 cm)

Réservation de ..... ml

Besoin plateaux OUI ou NON (rayer mention inutile)

Dos à dos

Ou linéaire

### A L'EXTÉRIEUR Place de Fêtes

→ Parking goudronné de 7000 m<sup>2</sup>

→ Emplacements de 5 m x 5 m

1 SEUL emplacement 25 €  Cocher cette case

A partir de 2 emplacements, 20 € l'unité

Préciser le nombre dans cette case

Réception des exposants et placement le vendredi à partir de 13 heures

Placement des exposants selon la chronologie de réception des réservations et de l'engagement d'être présent sur la bourse le seul samedi ou les deux jours.

Présent samedi et dimanche  Cochez la case, SVP

Présent uniquement le samedi

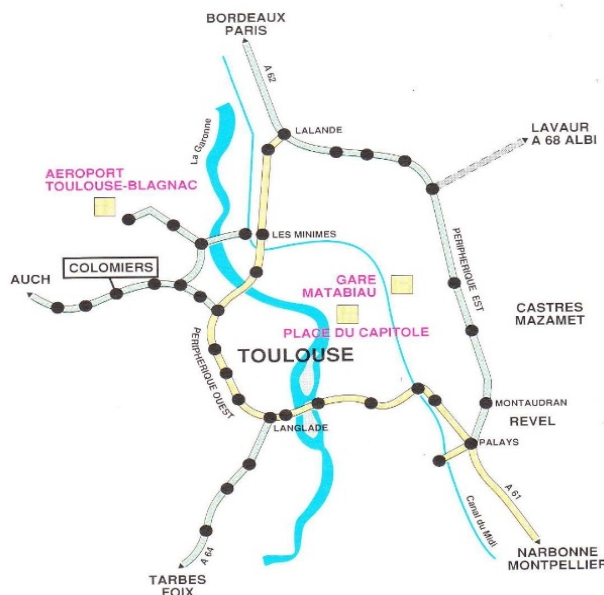
Merci de bien vouloir joindre votre règlement. (Encaissement des chèques après la manifestation)

Bulletin de réservation et règlement à renvoyer à

**CARMP Maison des Associations**  
**1 rue Abel Boyer 31770 COLOMIERS**

**PARKING ET EXPOSITION GRATUITS POUR LES VEHICULES ANCIENS (200 places)**

## PLAN D'ACCÈS



### Liste des hôtels de COLOMIERS

**Brit Hôtel l'Esplanade**

4 esplanade François Mitterrand

tél 05 61 78 92 92

**Ibis Budget**

2 avenue Hermès

tél 08 92 68 32 79

**Friendly Auberge**

32 rue Gilet

Tel : 05 61 42 24 92

**Park Wilson Airport**

1 boulevard Jean-Auguste Ingres

Tel : 05 61 49 94 26

46<sup>ème</sup> Bourse d'échanges de



**COLOMIERS**

À 5 mn de Toulouse



**14 et 15 septembre 2024**

**Place des Fêtes et Hall Comminges**



**Bourse d'échanges auto-moto-miniatures**

**Animations - Colloques - Parade festive**

**Expo/parking de véhicules anciens**

**ENTREE GRATUITE**

**Courriel : [carmp@wanadoo.fr](mailto:carmp@wanadoo.fr)**

**Contact : 06 03 31 05 16**

## LE MOT DU PRESIDENT DU CARM P

Le Club Auto Rétro Midi Pyrénées organisera avec passion sa 46<sup>ème</sup> bourse d'échanges à Colomiers.

La Municipalité de Colomiers mettra gracieusement à notre disposition la Place des Fêtes (7000 m<sup>2</sup>)

et le hall Comminges, espace couvert de 2150 m<sup>2</sup>.

Située dans la première ceinture de Toulouse,

notre manifestation majeure dans le Sud-Ouest,

est d'accès facile et direct depuis la RN 124,

hors des contraintes de la ZFEm de Toulouse.

Nous apportons une attention particulière à l'accueil

convivial de nos exposants, fidèles ou nouveaux,

vendeurs professionnels ou particuliers.

Les tarifs de stands sont inchangés depuis 30 ans.

Notre équipe de bénévoles prépare de nombreuses

animations pour dynamiser notre bourse :

une exposition commémorative de véhicules militaires,

un pôle des métiers de la restauration auto/moto,

une démonstration de véhicules radiocommandés,

et une parade festive pour tous les véhicules anciens.

Amis exposants, merci de nous rejoindre nombreux pour partager notre passion des véhicules anciens.

Le Président : Bruno ROS

En vertu des directives ministérielles concernant les organisa-

-tions des bourses d'échanges, loi n°87-962 du 30/11/87,

décret n°88-1040 et arrêté du 20/12/88, le club est tenu de

demande les renseignements notés sur la présente fiche

d'inscription à la manifestation. Un registre de vos inscrip-

-tions sera présenté en Mairie de Colomiers.

## Règlement Intérieur

**Article 1 :** La Bourse d'Échanges de Colomiers, Autos/Motos/Cyclos/Automobilia est organisée annuellement par le CARM P, Club Auto Rétro Midi-Pyrénées, son but étant de faciliter les échanges entre les exposants, les collectionneurs et le public présents à cette manifestation.

Cette manifestation a lieu sur 7000 m<sup>2</sup> en extérieur sur la Place des Fêtes, et sur 2150 m<sup>2</sup> en intérieur dans le hall Comminges, commune de Colomiers (31770).

**Article 2 :** Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant qui dérogerait aux articles du présent règlement, ou qui viendrait par sa conduite perturber la manifestation, et ceci sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité.

**Article 3 :** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité des personnes et des biens, notamment concernant le stockage, la présentation ou l'utilisation de produits inflammables.

**Article 4 :** Les exposants devront scrupuleusement respecter les consignes de sécurité affichées par les services de la ville de Colomiers et par l'organisateur de la manifestation pour garantir en cas de sinistre l'évacuation du public et la libre intervention des Services de Secours et d'Incendie, libre passage au droit des allées de circulation et des issues de secours. Tout manquement, pourra entraîner une mise en responsabilité et une verbalisation par les services municipaux.

**Article 5 :** L'accès du public à la Bourse 2022 est prévu le samedi 10 septembre de 8 h à 18 h et le dimanche 11 septembre de 8 h à 18 h. L'organisateur demande que la présence de l'exposant sur son stand soit effective durant les heures d'ouverture au public.

**Article 6 :** Les exposants auront la possibilité d'installer leurs stands le vendredi 9 septembre à partir de 14 h et le samedi 10 septembre à partir de 6 h. Le placement sera assuré par l'organisateur et par lui seul. IMPORTANT : l'organisateur demande à tous les exposants de faire diligence pour le déchargement de leur matériel, afin de faciliter et de permettre à chaque exposant un accès aisé à son emplacement, cela plus particulièrement dans l'espace couvert.

**Article 7 :** Lors de son inscription à la bourse 2022, chaque exposant devra obligatoirement préciser sa présence soit pour les deux jours samedi et dimanche, soit pour le seul samedi. En fonction de ce choix, l'organisateur assurera le placement de chaque exposant de manière opportune au bon déroulement de la manifestation. Les exposants sont tenus de respecter le périmètre de l'emplacement qui leur est destiné, et surtout de ne pas entraver les circulations et issues de secours.

**Article 8 :** Les exposants, suivant leur engagement respectif à participer aux 2 jours ou au seul samedi de cette manifestation, pourront remballer leurs effets le samedi à partir de 18 h ou le dimanche à partir de 18 h. Toute autre horaire dans un cas exceptionnel, devra obtenir l'accord express de l'organisateur.

**Article 9 :** Les objets et engins exposés demeurent sous l'entière responsabilité des exposants. L'organisateur ne pourra nullement être tenu responsable, notamment en cas de perte, de vol, de casse ou autre détérioration.



## Bulletin de Réservation 46<sup>ème</sup> Bourse d'échanges de 31770 COLOMIERS

### 14 et 15 septembre 2024

NOM : .....

Prénom : .....

Tel : .....

Email : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

Pièce d'identité n° : .....

Date et lieu de délivrance : .....

.....

Pour les professionnels n° RC ou RM :

.....

Spécialité exposée : .....

.....

"réserve un emplacement pour le seul samedi 14/09/2024 ou pour

le samedi 14 et le dimanche 15/09/2024 (rayer les mentions inutiles),

et demande à Mme le Maire de Colomiers l'autorisation d'exposer,

d'échanger ou de vendre conformément à la circulaire 87-00093

du 6 avril 1987 du Ministère de l'Intérieur, à l'occasion de la bourse

d'échanges organisée par le Club Auto Rétro Midi Pyrénées.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la bourse

d'échanges, et m'engage à le respecter"

**Date et signature :**

**Document à compléter au verso**